

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 17 décembre 2024 à 19h en session ordinaire**

Convoqués : 15 élus + 1 agent

Présents : Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Absent(s) : Marc DESBOS (procuration à Antony ARNDT), Aurélien PATRICE-MARTIN (procuration à Julie SERRE), Françoise De JOUSSINEAU (procuration à Julie DECHAMPT)

Secrétariat de mairie : Camille BEURAERT

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

- **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE**

- **DELIBERATIONS :**

- 1- *Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2024*
- 2- *Délégations du Maire :*
- 3- *Approbation du rapport triennal de la consommation foncière*
- 4- *Fin de l'offre de téléphonie orange : choix du nouvel operateur*
- 5- *Cantine scolaire : choix du MO*
- 6- *Association La tribu Alboussière : signature de la convention 2025*
- 7- *BP 2025 : autorisation à mandater des dépenses d'investissement*

- **Questions diverses**

- ❖ *Mur de soutènement : rencontre avec le département*
- ❖ *Informations CCRC*
- ❖ *Information coupure de téléphone sur une partie de la commune*
- ❖ *Point BALFREDO, vœux.*
- ❖ *Mise en place des nouvelles adresses électroniques*
- ❖ *CCAS : repas et colis de fin d'année*

- **Date du prochain conseil municipal**

• **CR : Délégations et Décisions du maire :**

- 1- *DM 2 : Virement de Crédit n° 2 : investissements : 5 000 € du chapitre 23 au 204 pour régler les factures du SDE 07 en cours.*

• CR : APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :

Points abordés et commentaires	Décisions
<p>1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2024</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 19/11/2024 par 15 voix pour 0 contre 0 abstention <i>(seuls les élus présents lors du conseil suscit�� sont autoris��s �� d��lib��rer)</i></p> <p>D��lib��ration n��67-2024, annexe 1 du Proc��s-Verbal du conseil, disponible sur site internet https://www.boffres.fr/</p>
<p>2- Approbation du rapport triennal de la consommation fonci��re En vertu de la loi Climat et r��silience et du d��cret n��2023-1096, le Conseil Municipal doit d��battre du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols, conform��ment aux obligations des communes disposant d'un PLU. La CCRC a ��tabli ce rapport par extraction sur le site de l'��tat. Apr��s d��bat, le conseil doit approuver ce rapport et enregistrer les donn��es relatives �� l'artificialisation des sols sur le territoire. Le rapport sera transmis dans les 15 jours aux autorit��s comp��tentes, incluant les repr��sentants de l'��tat et les acteurs du SCoT et de la Communaut�� de Communes Rh��ne-Crussol.</p> <p>Pour la p��riode de 2011 �� 2022, la commune a artificialis�� 4.3 ha.</p>	<p>L'expos�� du Maire entendu, le d��bat est ouvert. Le Conseil Municipal, apr��s en avoir d��lib��r��, d��cide : - D'acter le d��bat portant sur le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de la commune de Boffres pr��sent�� ce jour, - D'approuver le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de la commune, - par 15 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>D��lib��ration n��68-2024 en annexe 2 du PV</p>
<p>3- Fin de l'offre de t��l��phonie orange : choix du nouvel op��rateur</p> <p>Suite �� l'arr��t de l'offre Orange pour la t��l��phonie, nous avons consult�� plusieurs op��rateurs afin de r��pondre �� nos besoins sp��cifiques en tant que collectivit��, tout en respectant nos obligations en mati��re de connectivit�� et de services. Apr��s ��changes avec OLYSTA, nous avons obtenu un excellent contact et une offre pertinente, adapt��e �� nos exigences. En revanche, les propositions d'Orange, OVH, ainsi qu'un prestataire charg�� de la mise en concurrence, n'ont pas donn�� satisfaction, notamment en ce qui concerne le service client et le suivi de la mise en place de la fibre. Nous avons donc opt�� pour OLYSTA, qui r��pond au mieux �� nos attentes.</p>	<p>Le Conseil Municipal, apr��s en avoir d��lib��r�� :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de retenir l'op��rateur OLYSTA pour la fourniture des services t��l��phoniques de la commune. - AUTORISE Monsieur le Maire �� signer toutes pi��ces n��cessaires �� la mise en place de ce contrat, �� effectuer toutes d��marches administratives li��es �� ce changement d'op��rateur. <p>par 15 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>D��lib��ration n��69-2024 et devis en annexe 3 du PV</p>

<p>L'offre d'OLYSTA est pour un engagement de 63 mois, pour un montant mensuel de 288 € HT.</p>	
<p>4 Cantine scolaire : choix du MO</p> <p>Les élus (le maire et son conseiller en charge) présentent les devis de trois entreprises (PHIDIAS, RGM BAT, et ING EUROP) pour la mission de Maître d'Œuvre des travaux de la cantine scolaire. Les critères de sélection incluent : l'adaptation au projet de petite envergure, la simplicité de suivi, le respect des réglementations, les délais de réalisation et la possibilité de résiliation en cas de dépassement significatif du budget.</p> <p>Après leur analyse, l'entreprise RGM BAT répond aux critères d'éligibilité ; capacité à s'adapter à un projet de taille modeste, approche claire et structurée, respect des normes en vigueur, expérience vérifiée dans le domaine, ainsi qu'un coût attractif au titre de petite structure.</p> <p><u>Remarques</u> : il est envisagé de confirmer ces références avec l'avis CCRC et autres communes</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de retenir l'entreprise MGBAT comme Maître d'Œuvre pour les travaux de la cantine scolaire. - APPROUVE le montant de 5 000 € HT proposé par MGBAT pour cette mission. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation avec l'entreprise MGBAT et à effectuer toutes démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre. <p>par 15 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°70-2024 et devis en annexe 4 du PV</p>
<p>4- Association La tribu Alboussière : signature de la convention 2025</p> <p>La Tribu accueille les enfants de Boffres, le matin et le soir, pendant la période scolaire, dans les locaux de l'école. Des places sont aussi réservées aux enfants Boffrains pour l'accueil à la journée ou les camps, dans les locaux d'Alboussière.</p> <p>La Tribu est également un Espace de Vie Sociale. Elle propose des activités tous âges sur les communes signataires de la convention.</p> <p>La convention annuelle, fixant les objectifs et les engagements de chaque partie, doit être renouvelée pour 2025. Le montant de la participation s'élève à 32 674 euros.</p> <p>Suite au dernier conseil d'administration de la tribu et, au vu des résultats 2024, la participation de la commune pour 2024 est ajustée à 26 470 €, ce qui représente un avoir pour la commune de 5 530 € pour l'année 2024. Un avenant à la convention 2024 est en cours de signature.</p>	<p>Après avoir délibéré, le conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de janvier 2025 au 31 décembre 2025 -Autorise le versement de la somme de 32 674 euros pour l'année 2025, - Précise que cette somme sera inscrite au Budget 2025 -Autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document concernant le dossier <p>par 15 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°71-2024, annexe 5 du PV</p>

<p>5- BP 2025 : autorisation à mandater des dépenses d'investissement</p> <p>Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, en l'absence d'adoption du budget primitif 2025 avant le 15 avril 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.</p> <p>Le montant total de ces dépenses serait de 115 154 €, soit un quart du budget 2024, et elles seraient réparties comme suit :</p> <p>Les montants par chapitre sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- chapitre 20 : ¼ de 11 440 € soit 2 860 €- chapitre 21 : ¼ de 152 470 € soit 38 117 €- chapitre 23 : ¼ de 296 712 € soit 74 178 € <p>Les crédits engagés dans ce cadre seraient repris et intégrés dans le budget 2025 une fois celui-ci adopté.</p> <p>Le maire soumet cette proposition au Conseil Municipal pour approbation.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal</p> <p>- Approuve la proposition et Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites prévues au tableau joint en annexe</p> <p>par 15 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°72-2024 et tableau récapitulatif, annexe 6 du PV</p>
--	---

• **QUESTIONS DIVERSES :**

❖ **Mur de soutènement : rencontre avec le département**

Le maire, les adjoints en charge et les agents, ont rencontré le département sur le thème du projet « sécurité, réfection du mur au-dessus de la mairie »

Pour l'aspect financement, la démolition et la reconstruction du mur ne concerneraient possiblement qu'une partie ; le reste serait simplement jointé. Le département en profiterait pour réaliser le soubassement du lavoir et la partie du mur qui n'a pas été rénovée lors des travaux de 2022.

Une barrière sera posée au-dessus d'un mur de 30 cm de haut pour éviter que les véhicules ne l'endommagent en se garant.

Le département propose également de rénover les 15 mètres linéaires de mur suivants, en direction de Vernoux, pour un coût estimé entre 20 000 et 30 000 euros. L'idée serait de l'inclure dans le marché d'appel d'offres destiné aux entreprises de maçonnerie. La mairie avancerait la somme, et le département nous rembourserait normalement rapidement après l'achèvement des travaux.

Le SDEA réalisera le suivi des travaux.

Plan projet en annexe 7 du PV

❖ **Informations CCRC (Faits saillants novembre)**

- *Faun Classic - Boucles Drôme Ardèche : passage à Boffres samedi 1^{er} mars 2025,*
- *Championnats d'Europe de cyclisme sur route : du 3 au 5 octobre 2025*
- *Elaboration du PLUiH : clôture des rencontres et réunions avec communes et services CCRC. Les différentes communes doivent valider les documents de définition des zonages et du règlement avant le 7 janvier. Les membres du conseil pourront commenter les documents. La commission ad hoc (Hubert JUGE, Antony ARNDT, Jean RIAILLON) se réunira le 4 janvier, 10h pour statuer leur validation. La réunion publique sur la thématique zonage du PLUiH est programmée le 11 février 2025, 18h30 en mairie,*
- *Crussol Festival : annulation édition 2025, report possible en 2026*
- *Point d'informations déviation :*

- COMMUNE DE BOFFRES -

- Décision TA du 12/11 : Suspension de la décision de la Préfète, Deux mois pour que la CCRC apporte des éléments complémentaires. Dans l'attente, travaux suspendus
- Le 3/12 a eu lieu une Réunion publique, au CEP du Prieuré à St Péray

❖ Information coupure de téléphone sur une partie de la commune

On observe des coupures répétées du réseau Orange (cuivre)

Par exemple, depuis le 11 novembre, des habitants de la commune et l'école n'avaient plus de ligne téléphonique. Après de nombreuses relances du référent collectivités de Orange, la ligne est finalement réparée, après une panne d'environ un mois. Malgré que certains habitants n'aient que ce réseau comme moyen de communication, Orange n'a pas amélioré ses délais d'intervention. Même l'intervention du maire ne suffit plus. La détérioration de ces services s'accroît

❖ Point BALFREDO

La 1^{ère} réunion de la commission rédaction-lecture a eu lieu le 2 décembre

La rédaction des articles et la mise en page sont en cours, ainsi que la recherche de sponsors complémentaires. Beaucoup de propositions d'articles par les artisans et les associations locales. Bravo à eux
La parution du bulletin est prévue pour le premier trimestre 2025.

Jean-Pierre Touvet interviendra en soutien de la commission lecture. Il apporte son expertise et sa disponibilité.

❖ Mise en place des nouvelles @adresses électroniques

Il est proposé une adresse personnalisée pour chaque élu (première lettre du prénom et nom de famille, ex : jdupond@boffres.fr, une mairie : mairie@boffres.fr, une pour les agents du secrétariat : avolle@boffres.fr et cbeuraert@boffres.fr

Mise en application 1^{er} trimestre 2025

❖ CCAS : repas et colis de fin d'année

Le CCAS a proposé un point de retrait des colis de Noël le vendredi 13 de 15 h à 17 h. 30 personnes sont venues récupérer le leur. Le reste de la distribution est en cours. 16 bénéficiaires ont préféré faire un don d'une valeur équivalente à une association de leur choix (Restos du cœur (x2) et école publique de Boffres (x14)
Les élèves de l'école ont réalisé des cartes accompagnant les colis. Un geste apprécié des bénéficiaires.

Le samedi 14 décembre, s'est déroulé le repas des aînés en salle des fêtes. Une trentaine de personnes ont participé. L'ambiance, très conviviale, a été assurée par les 8 bénévoles et l'animateur, Éric Vinson. A cette occasion, les enfants de la Tribu ont participé à la décoration de la salle.

Le CCAS remercie vivement tous les enfants et les bénévoles pour leur investissement et leur créativité.

❖ Vœux 2025

Le maire et le conseil municipal accueilleront le public et les élus du territoire pour la cérémonie des vœux le vendredi 10 janvier à 19h à la salle des fêtes. Les invitations sont lancées
Un apéritif dînatoire (devis à établir) est en préparation. Les bénévoles sont les bienvenus.

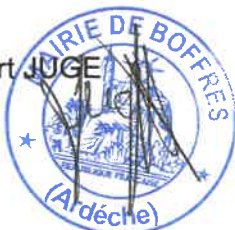
• PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Rendez-vous pour le prochain conseil le **28 janvier 2025**, salle du conseil en mairie, **19h**, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Vu pour être affiché le 20/12/2024 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE



Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON

